

REUNION CONSTITUTIVE D'UN RESEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN

Aix-les Bains / Chambéry (FRANCE)
4-5-6 mai 1994

RESOLUTIONS FINALES

Les représentants des administrations gouvernementales, chargées de la gestion des ressources en eau, et les organismes de bassin du Brésil, du Chili, de Côte d'Ivoire, de l'Espagne, de la France, de la Hongrie, d'Indonésie, du Maroc, du Mexique, de Pologne, de la République Tchèque, de Roumanie, de Slovaquie, d'Ukraine et du Vénézuéla, réunis à Aix-les-Bains, et à Chambéry, les 4, 5 et 6 mai 1994, à l'invitation des Comités de Bassin et Agences de l'Eau français, et en présence des principales organisations de coopération bi et multilatérales concernées, ont adopté les résolutions suivantes :

PREAMBULE

Assurer la qualité de la vie sur notre planète, et le développement socio-économique durable de nos sociétés, exige aujourd'hui une gestion rationnelle et équilibrée des ressources en eau.

Les questions soulevées par cette problématique sont complexes :

Les réponses doivent permettre à la fois :

- de lutter contre les catastrophes naturelles et les risques d'érosion, d'inondation ou de sécheresse,

- de satisfaire de façon fiable les besoins de populations urbaines et rurales en eau potable de qualité, afin d'améliorer l'hygiène et la santé, et de prévenir les grandes épidémies,
- d'assurer la suffisance agro-alimentaire par l'assainissement des terres agricoles et l'irrigation appropriée,
- de développer de manière harmonieuse l'industrie, la production énergétique, la pratique des loisirs et, dans certains secteurs, du tourisme et les transports par voie d'eau.
- de prévenir et de combattre les pollutions de toutes origines et de toutes natures, afin de préserver les écosystèmes aquatiques, notamment en vue de protéger la faune et optimiser la production piscicole pour l'alimentation ou pour le sport, et, de façon générale, satisfaire les besoins des différents usages.

Tous ces problèmes ne peuvent plus être abordés de façon sectorielle ou localisée, ni séparément les uns des autres. La recherche de solution doit, au contraire, associer les Autorités nationales et les Pouvoirs locaux avec les utilisateurs, dans une approche, intégrée et respectueuse du milieu naturel, organisée à l'échelle des unités hydrographiques.

Plusieurs organisations internationales et interrégionales se sont engagées dans des domaines tels que les normes et le suivi de la qualité de l'eau, la technologie et l'ingénierie. Au cours des 30 dernières années, d'importants réseaux, des systèmes d'information et de banques de données ont été créés. On constate toutefois le manque d'un réseau général au niveau du bassin hydrographique impliquant à la fois les gestionnaires, les décideurs et les principales organisations d'usagers pour une utilisation durable des ressources en eau.

Désormais, accords et stratégies, programmes, financements et contrôle doivent être conçus au niveau des bassins versants. Pour les grands fleuves, les mers intérieures ou les mers internationales, des accords de coopération doivent être confortés entre les Pays riverains.

Plusieurs pays en liaison avec les organisations et programmes internationaux ont, d'ores et déjà, mis en place une organisation de bassin appropriée et un grand nombre l'envisage.

Des accords internationaux ont été conclus pour plusieurs fleuves ou aquifères frontaliers.

De tels accords ont été établis à un niveau bi ou multilatéral. Des organisations internationales telles que les Nations Unies ont, au cours des dernières années, pris des initiatives pour créer des commissions de bassins internationaux et, de ce fait, ont généré d'importantes coopérations scientifique, technique, économique et politique au niveau d'un bassin tout entier.

Pour enrichir ces démarches, les délégations brésilienne et française, lors de la Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement, qui s'est tenue à Rio de Janeiro en Juin 1992, ont proposé, en liaison avec l'ensemble des pays concernés, la création d'un Réseau International des Organismes de Bassin.

OBJECTIFS DU RESEAU

Le Réseau doit se fixer pour objectifs :

- de développer les échanges d'informations sur une base technique commune, d'expériences et d'expertises entre les pays et organismes intéressés par une gestion de bassin ;
- de promouvoir dans les programmes de coopération la gestion de l'eau pour un développement durable ;
- de concourir à la réflexion nationale et internationale sur la gestion rationnelle des ressources en eau et l'aménagement intégré des bassins versants et aquifères et de s'associer aux efforts de coopération internationale dans ce domaine ;

- de faciliter l'élaboration d'outils de gestion institutionnelle et financière, de programmation, d'organisation des banques de données, de modèles adaptés aux besoins ;
- de promouvoir des programmes de formation des élus, et des représentants des usagers, notamment des industriels, des responsables agricoles ou des gestionnaires d'installations et de services locaux etc..., ainsi que des dirigeants, des cadres et des techniciens des organismes membres ;
- d'encourager la formation et l'éducation des jeunes ;
- d'évaluer les actions engagées et d'en diffuser les résultats ;

LES PARTENAIRES DU RESEAU

Le Réseau est ouvert :

- aux organismes gestionnaires de bassins versants nationaux, et le cas échéant, internationaux, ainsi que les structures de coopération qu'ils ont pu développer entre eux ;
- aux administrations gouvernementales chargées de la gestion des ressources en eau des pays intéressés par la mise en place d'organisations de bassin ;
- aux organisations de coopération bi ou multilatérale soutenant des actions de structuration institutionnelle au niveau des grands bassins versants et aquifères.

LES PRINCIPES FONDATEURS

En référence aux recommandations de la Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement de Rio de Janeiro en juin 1992, et la Conférence Internationale sur l'Eau et l'Environnement de Dublin en janvier 1992, les partenaires du Réseau doivent appliquer, ou déclarer vouloir appliquer les principes

communs suivants :

- * organisation à l'échelle des bassins hydrographiques des modalités d'une gestion intégrée des ressources en eau visant à prévenir les risques naturels dangereux et catastrophiques, à satisfaire de façon rationnelle et équitable les différents usages pour un développement économique durable et à protéger et restaurer les milieux aquatiques ;
- * mise en place de systèmes de financement des programmes pluriannuels d'aménagement et de protection sur la base du principe "utilisateur-pollueur-payeur", et de la notion de solidarité de bassin.
- * recherche des modalités d'un partenariat associant à la programmation et à la gestion des organismes de bassin autorités nationales et éventuellement les institutions internationales compétentes, aux pouvoirs locaux, aux utilisateurs de l'eau, aux organisations non gouvernementales représentatives concernées et développement de capacités d'information des représentants de ces partenaires pour leur permettre d'assumer pleinement les responsabilités et missions qui leur incombent dans le cadre de la politique de bassin.

MODALITES DE CREATION DU RESEAU

L'ensemble des partenaires intéressés et adhérant aux principes fondateurs se réuniront, au plus tard dans un délai d'un an.

L'Espagne et le Mexique ont proposé leur candidature pour accueillir les deux prochaines réunions plénières et en fixeront le lieu d'un commun accord d'ici la réunion d'automne 1994 du Comité de liaison.

D'ici là, un Comité de Liaison composé des représentants de :

- France
- Brésil
- Côte d'Ivoire
- Espagne
- Indonésie

- Mexique
- Pologne
- Roumanie

prendra tous les contacts nécessaires pour définir les modalités de constitution et de fonctionnement du Réseau et examiner l'ensemble des candidatures d'adhésion de nouveaux partenaires qui se manifesteront.

Le Secrétariat du Comité de Liaison sera assuré par l'Office International de l'Eau, le Gouvernement et les organismes de bassin français ayant accepté d'en prendre en charge les frais de fonctionnement.

En vue de financer l'activité du Réseau, l'appui des Gouvernements concernés et des bailleurs de fonds internationaux pourra être recherché.

Les participants à la réunion d'Aix les Bains ont souhaité que leurs résolutions soient présentées à la prochaine assemblée de la Commission du Développement Durable.